

JUIN2018

BUDGET 2018

Une gestion réfléchie pour une ambition partagée





2018 : l'année de construction du stadium Christian Maudry et de la finalisation du projet "Cœur de Nogent" pour exécution dès 2019.



>> Sommaire

> BUDGET 2018, FISCALITÉ MUNICIPALE	P. 3	
> ÉDITORIAL	P. 4 / 5	
> LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT	P. 6 > 12	
> INVESTIR POUR BIEN VIVRE AUJOURD'HUI ET DEMAIN	P. 13 > 17	
> BUDGET ANNEXE DES PARKINGS	P. 18	
> LA DETTE	P. 18	
> BUDGET DU CCAS	P. 19	
> STATISTIQUES FINANCIÈRES	P. 20	
> NOGENT DANS LE VAL-DE-MARNE	P. 21	
> TRIBUNES DE L'OPPOSITION	P. 22 > 23	



>>> Budget primitif de l'exercice 2018

LE BUDGET PRIMITIF de la commune s'équilibre (investissement et fonctionnement cumulés) à 92 835 276 €. La section de fonctionnement s'équilibre à 64 013 434 € ; la section d'investissement s'équilibre à 28 821 842 € ■

* L'ensemble des chiffres	de ce document ne	e mentionne pas	les centimes.

Budget primitif de l'exercice 2018			
Budget primitif	Dépenses	Recettes	
Fonctionnement	64 013 434 €	64 013 434 €	
Investissement	28 821 842 €	28 821 842 €	
Total	92 835 276 €	92 835 276 €	

>> Le vote du budget 2018

LE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL a été voté en séance du Conseil municipal le 9 avril 2018.

Il a été adopté par :

■ 34 voix pour (EANV, NEPN) ■ 5 voix contre (APN, PSN)

>>> Fiscalité : pas d'augmentation des taux

LES TAUX DE FISCALITÉ municipale ont été maintenus au même niveau que l'an dernier. Des taux inchangés depuis 2015. Sur les feuilles d'imposition de l'automne 2018, ces taux seront cumulés comme l'an dernier avec ceux du Territoire.

■ Vote du conseil municipal :

37 voix pour (EANV, NEPN, PSNEG), 2 contre(APN).

Les bases fiscales

Le taux de revalorisation des bases communales a été fixé pour la première fois, non plus par par la loi de Finances votée par le Parlement, mais par un calcul automatique sur une base INSEE, il est de 1,2 %. Le produit de la fiscalité attendue s'élève à 29 600 000 € pour la commune.

Taux des taxes locales communales	2018	2017
Taxe d'habitation	23,79 %	23,79 %
Foncier bâti	19,72 %	19,72 %
Foncier non bâti	74,02 %	74,02 %

Abattements TH (2017)	Taux accordés	Nbre de foyers concernés
Abattement général à la base	10 %	14 035
Abattement pour charges de famille 1 et 2 personnes 3 personnes et plus	15 % 25 %	7 639 893
Abattement faibles revenus	10 %	1 124
Abattement spécial handicapé	10 %	26

Les dispositifs d'abattement de la taxe d'habitation

Les allégements de fiscalité diminuent la charge d'impôts des ménages. Ils s'appliquent sur la valeur locative brute figurant sur la feuille d'imposition à la taxe d'habitation. Des abattements supplémentaires sont accordés aux familles ayant plusieurs personnes à charge, aux personnes ayant de faibles revenus et aux personnes handicapées. L'ensemble de ces abattements s'élèvent à 2 086 510 € ■

^{*} EANV : Ensemble, aimons notre ville - majorité municipale. NEPN : Un nouvel élan pour Nogent. APN : L'alternative pour Nogent. PSN : Progrès et solidarité pour Nogent.

>> Budget 2018 Les collectivités locales dans l'incertitude

CELA FAIT PLUSIEURS ANNÉES que les collectivités locales traversent une période difficile au plan financier, avec par conséquence une remise en cause brutale de leur politique en matière de services envers leurs administrés et d'investissement.

LES EFFORTS DEMANDÉS PAR L'ÉTAT DOIVENT ÊTRE EN RAPPORT AVEC LES RESPONSABILITÉS

L'objectif imposé par l'État aux collectivités d'une limitation à 1,2% d'augmentation annuelle pour les dépenses de fonctionnement, dans une contractualisation qui n'est pas négociée avec les maires, annonce la mort à court terme de la décentralisation. « Ils ne mourraient pas tous, mais tous étaient touchés » pourrait-on dire. Les coupes sèches opérées ces trois dernières années dans les dotations ont laissé de nombreuses collectivités dans une situation de crise. L'élaboration de leurs budgets est devenue de plus en plus difficile.



En matière de déficit public, il est indispensable de préciser les responsabilités. Sur les 2 200 milliards de dette nationale structurée dans le temps, 80 % relèvent directement de la responsabilité de l'État, 10 % de celle du bloc social et 10 % de celle des collectivités territoriales dont moins de 4,5 % pour le bloc communal (communes et intercommunalités). Il apparait donc, de façon évidente, que c'est à l'État de faire le plus d'efforts.

Aujourd'hui l'investissement public local est en péril et la Cour des comptes a estimé qu'il a baissé de 25 % en deux années. Rappelons que 75 % de l'investissement local est porté par les collectivités locales dont 60 % par le boc communal et que l'activité du BTP est largement soutenue par elles. La poursuite de la politique de l'État, précisée dans la Loi de Finances 2018 aura des conséquences pour notre économie et l'emploi.

Aucun élu local sérieux et responsable, quelle que soit son appartenance politique, ne conteste la nécessité d'apporter une contribution à la réduction de la dette, à condition que cet effort demandé soit proportionnel à la responsabilité portée par les collectivités territoriales.

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION : INQUIÉTUDES POUR L'AVENIR

Avec la suppression de la taxe d'habitation, l'autonomie fiscale des collectivités est menacée. Les collectivités s'inquiètent et demandent à l'État – notamment par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France (AMF) - des précisions sur les conditions d'application et les compensations de l'État à leur encontre. Or, il est difficile d'avoir des réponses claires dans ce domaine.

Il est évident, et je le comprends, que cette mesure est populaire. Comment ne pas l'être quand on annonce la suppression d'un impôt ? Mais il est nécessaire de réfléchir aux conséquences. Cet impôt est indispensable au fonctionnement des communes, pour assurer les services de proximité. S'il n'est pas compensé à l'euro près, comme cela a été annoncé, les communes pourront-elles le supportrer sans diminuer les prestations de services aux habitants ?

Et si l'État assume cette compensation, où trouvera t-il le budget, par des économies en interne ou l'augmentation de la fiscalité nationale ? Bien des questions qui restent actuellement sans réponses. L'incertitude face à la suppression progressive de la taxe d'habitation est un facteur supplémentaire d'inquiétude pour l'avenir.

NOS PRIORITÉS À NOGENT

Cela fait plusieurs années que les élus et les services municipaux font de gros efforts pour optimiser les budgets, « faire aussi bien, voire mieux, avec moins » est un défi permanent, en mutualisant certaines missions, en diminuant les effectifs, etc. Mais cela a des limites, jusqu'où pourra-t-on aller dans les années à venir sans toucher à l'harmonie sociale, aux services rendus aux Nogentaises et aux Nogentais ? Cette question reste posée!

Avec la municipalité et Philippe Goyhénèche, mon adjoint délégué aux Finances, je veille à poursuivre une gestion rigoureuse des finances communales. Les services municipaux travaillent à une limitation des dépenses de fonctionnement, par une modernisation et une gestion optimisée, dans le respect des principes de transitions écologique, énergétique et numérique.

Une équipe municipale responsable doit aussi préparer le futur, en pensant aux générations à venir, c'est pourquoi notre niveau d'investissement reste ambitieux malgré le contexte budgétaire plus que contraint.

Le budget 2018 est rigoureux et volontariste. Le document que vous allez parcourir vous permettra d'en mesurer les grandes lignes et priorités, définies en fonction des besoins et attentes des Nogentaises et des Nogentais de tous âges pour que notre ville reste celle du bien vivre

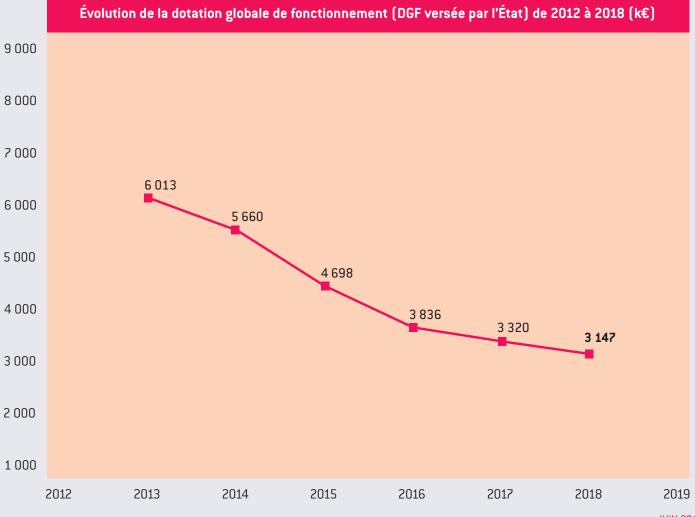
Bien cordialement

Jacques J.P. MARTIN

Maire de Nogent

Président de ParisEstMarneBois

Philippe GOYHÉNÈCHE
Adjoint au maire
Chargé des Finances et du budget



>>> Les grandes lignes du budget de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

LES RESSOURCES DE LA VILLE de Nogent-sur-Marne proviennent de la fiscalité, des dotations de l'État, du concours financier de la CAF et d'autres organismes, du produit des services et autres recettes et de la reprise anticipée des résultats de l'année précédente.

LA FISCALITÉ

Lire page 3. Produit attendu de la fiscalité locale : 29 600 000 € pour la commune et 5 686 326 € pour la part reversée au Territoire ParisEstMarneBois.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT VERSÉE PAR L'ÉTAT

Voir croquis page 5. La DGF est fixée à 3 200 429 € en diminution de 4,52% par rapport à 2017. Elle représente 4,92 % des recettes de fonctionnement.

LES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Elles proviennent principalement de la Caisse d'allocations familiales (petite enfance, centres de loisirs découvertes, jeunesse), de l'État pour le recensement de Le budget de fonctionnement 2018 Commune + part Paris Est Marne Bois

64 013 433 €

la population, des titres sécurisés et des différentes exonérations comme celle de longues durées concernant le foncier bâti des logements sociaux, entre autres, pour un total de 2 847 307 €.

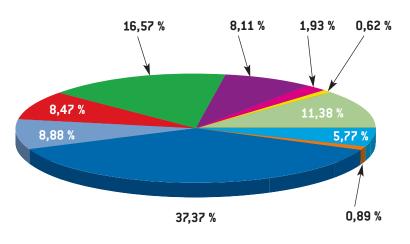
LES TAXES

Entrent dans cette catégorie les droits de mutation, la compensation de la Métropole du Grand Paris, la taxe sur l'électricité et les droits de voirie.

Les droits de mutation

La taxe additionnelle aux droits de mutation correspond aux taxes sur les transactions immobilières. Elles représentent 4,53 % des recettes de fonctionnement et fluctuent en fonction de la situation du marché de l'immobilier. La somme prévisionnelle inscrite au budget est de 2 900 000 €.

Répartition des recettes de fonctionnement



■ Impôts Nogent	37,37 %
■ Impôts ParisEstMarneBois	8,88 %
■ Dotations, subventions et participations	8,47 %
Autres taxes	16,57 %
Produit des services	8,11 %
Autres produits de gestion courante	1,93 %
Atténuation de charges	0,62 %
Produits financiers dont vente	
parking Nogent-Baltard	11,38 %
Excédent 2017 reporté	5,77 %
Allocation de compensation	0,89 %

La compensation métropolitaine

La part de la dotation de compensation attribuée par la MGP s'élève à 4 196 839 €.

Autres taxes

La taxe sur la consommation d'électricité instituée par la loi NOME de 2010 est calculée sur les KWh consommés. Elle est collectée par le SIPPEREC au profit de la collectivité. Le produit estimé pour 2018 est de 600 000 €.

Les droits de voirie et d'enseignes sont estimés à 350 000 €.

L'EXCÉDENT 2016 REPORTÉ

Les résultats constatés de l'année précédente ont été repris par anticipation. Au 31 décembre 2017, la Ville de Nogent affichait un résultat comptable de 6 639 087 €.

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 7 687 435 €, sur cette somme 3 993 298 € ont été affectés à l'investissement, le solde de 3 694 137 € étant porté sur la section de fonctionnement dont il représente 5,77 %

Budget de fonctionnement et vie quotidienne



















Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2018 (incluant le financement de ParisEstMarneBois)

60 013 433 €

LES DÉPENSES inscrites au budget de fonctionnement

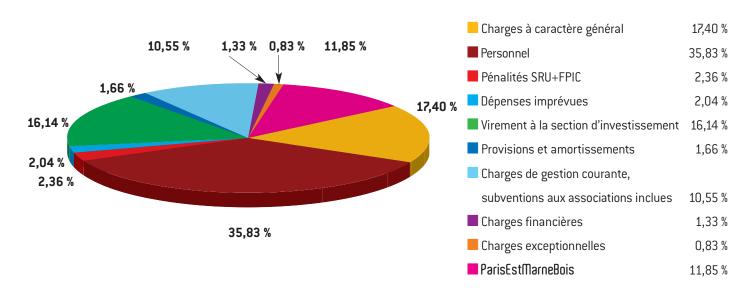
2018 comportent la part de Nogent aux dépenses du territoire **ParisEstMarneBois**, ainsi que le FPCI (fonds de péréquation intercommunal) d'un montant de 510 000 €.

Tout en veillant au maintien de la qualité des services à la population, des efforts ont été réalisés pour diminuer les charges de fonctionnement ■





Répartition des dépenses de fonctionnement

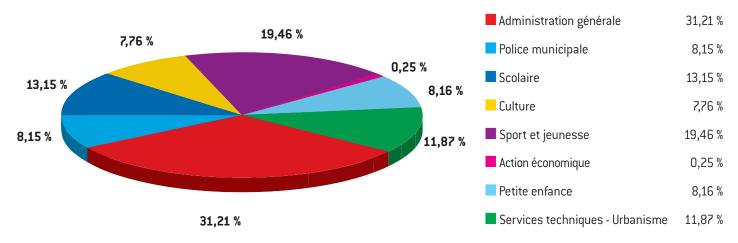


Une partie des recettes de fonctionnement est prélevée pour alimenter les investissements. Ce versement s'élève en 2018 à 10 333 200 € dont 7 333 200 € pour l'acquisition du parking Nogent Baltard.

> Les charges de personnel

LA DÉMARCHE de modernisation et d'optimisation des services qui a débuté il y a cinq ans a permis d'identifier des priorités, avec des conséquences positives. Cette année, malgré les augmentations liées aux revalorisations salariales, les charges de personnel s'élèvent à 22 935 680 €, en diminution de 0,72 % par rapport à 2017. Les effectifs de la collectivité comportent 535 agents dont 382 titulaires ■

La répartition par secteurs d'activités*



^{*} Cette répartition est calculée sur la masse salariale









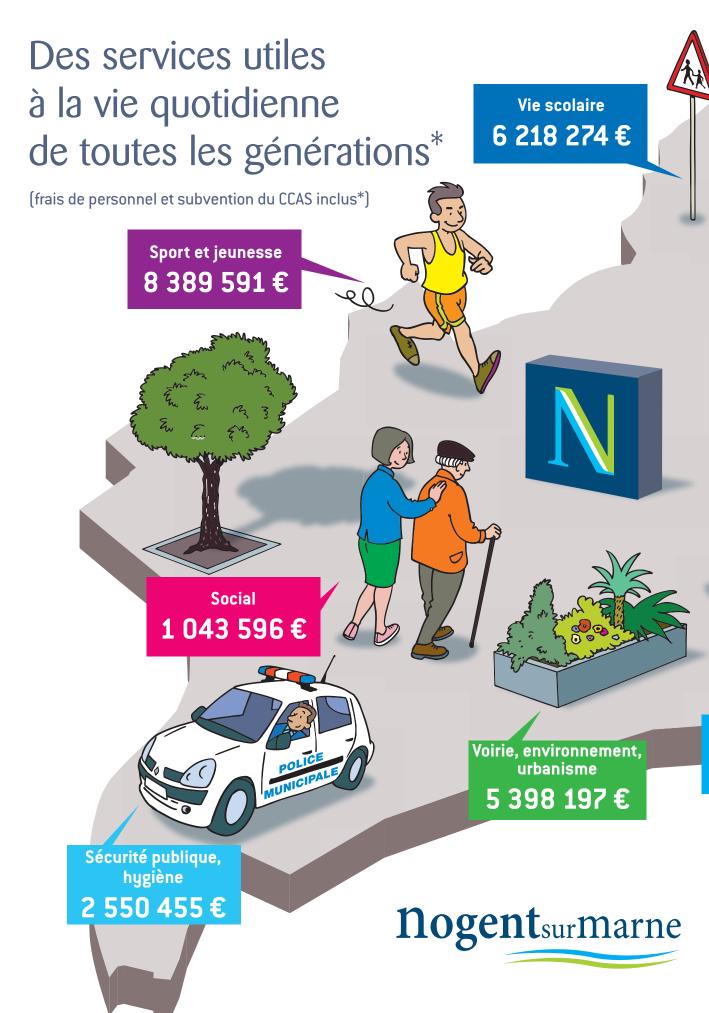


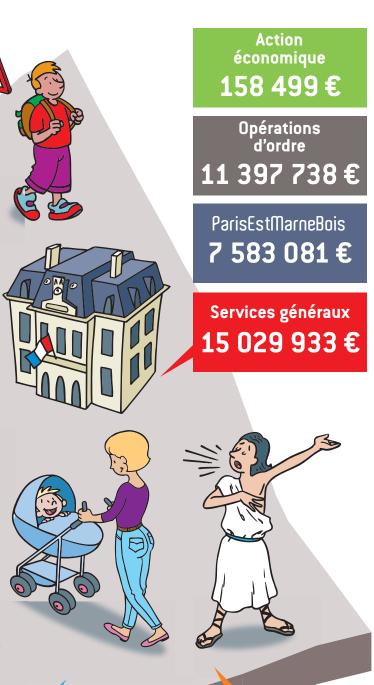












Petite enfance

3 151 750 €

Culture

3 215 472 €

OPÉRATIONS D'ORDRE

Dotations aux provisions. Dotations aux amortissements de biens corporels et incorporels. Virement à la section d'investissement.

SERVICES GÉNÉRAUX

Services administratifs et techniques, juridique, informatique, communication, état-civil, achats, élections, intérêts de la dette, impôts.

ParisEstMarneBois

Territoire de la MGP.

PETITE ENFANCE

Crèches, multi-accueil, RAM...

VOIRIE, ENVIRONNEMENT, URBANISME

Éclairage public, fleurissement, entretien espaces verts, jeux d'extérieur, urbanisme.

VIE SCOLAIRE

Maternelles, élémentaires, activités périscolaires, clubs de loisirs-découverte, restauration scolaire, transports scolaires, sport scolaire...

SÉCURITÉ, HYGIÈNE

Actions de prévention, îlotage. Gestion des règles d'hygiène.

SPORT ET JEUNESSE

Équipements sportifs, Centre nogentais d'initiation sportive, Pôle jeunesse, MJC...

CULTURE

Musée, bibliothèque, conservatoire de musique, théâtre, expositions, manifestations.

SOCIAL

Subvention au CCAS, autres aides sociales dont actions seniors, logements d'urgence.

ACTION ÉCONOMIQUE

Études sur le commerce, suivi de la dynamique commerciale...

> Les subventions aux associations

La VIE ASSOCIATIVE À NOGENT est dynamique, elle contribue au développement des liens sociaux et permet à toutes les générations de pratiquer des activités dans des domaines variés : éducation, sport, culture, solidarité... La Ville apporte un soutien important au milieu associatif par une contribution financière, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition gratuites d'équipements sportifs et collectifs, de salles, de bureaux, de prêt de matériels et d'aides logistiques.

Quelques chiffres sur la vie associative

145 associations sont subventionnées par la Ville. La Maison des associations fonctionne 83 heures par semaine et accueille 49 associations. La salle Émile Zola

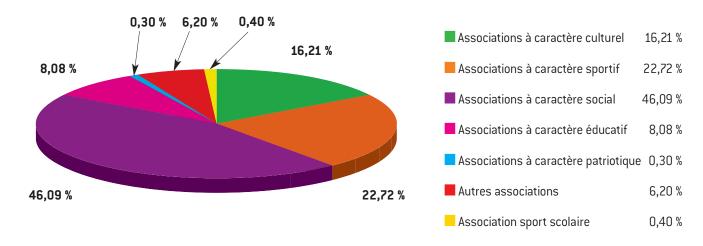


fonctionne 71 heures 30 minutes par semaine et accueille 15 associations. Les gymnases, le stade et les divers équipements sportifs cumulent 786 heures hebdomadaires de fonctionnement, accueillent 27 associations et licenciés.

Dotations financières 2018 aux associations : 1 079 502 €

Malgré les restrictions budgétaires, la municipalité maintient son aide envers les associations. Les subventions attribuées (validées en commission municipale) s'appuient sur le nombre d'adhérents, les immobilisations financières et l'objectif développé au profit des Nogentais, avec une attention particulière pour les activités au profit des plus démunis, souvent en rupture sociale

Répartition des subventions par activités



Les subventions aux établissements publics et délégataires

LA VILLE APPORTE UN SOUTIEN FINANCIER aux établissements publics : Centre communal d'action sociale et La Scène Watteau/Pavillon Baltard. Les délégations de service public accordées pour la gestion du Centre nautique et pour celle des structures petites enfance (Le Jardin des lutins, Mandarine, Le Moulin de Beauté) sont assorties de contraintes pour service public dont le coût est supporté contractuellement par la Ville.

3 872 513 € EN 2018

- Centre communal d'action sociale : 856 000 €.
- La Scène Watteau-Pavillon Baltard : 570 000 €.
- Centre nautique: 1 790 000 € (accueil gratuit des scolaires, des associations Nogent natation et les Dauphins de Nogent...).
- Structures petite enfance: 656 513 € ■

>> Investir pour bien vivre aujourd'hui et demain

LES INVESTISSEMENTS programmés répondent aux besoins actuels et futurs des Nogentais de toutes générations en matière d'équipements et de cadre de vie. En 2018, l'investissement majeur concerne la dernière tranche de construction du stadium Christian Maudry (3è tranche d'investissement) rue Jean Monnet.

Les recettes d'investissement



LES RESSOURCES PROPRES DE LA VILLE

La gestion rigoureuse du budget permet de financer les dépenses d'équipement à hauteur de 46,55 % sur les recettes propres de la commune. Cet autofinancement est le versement effectué du budget de fonctionnement vers le budget d'investissement [11 397 738 €], un chiffre exceptionnel lié aux flux financiers de l'achat du parking Nogent Baltard,

auquel s'ajoute le prélèvement sur l'excédent 2017 d'un montant de 3 993 298 €.

LES SUBVENTIONS

Ces subventions d'un total de 2 382 884 € proviennent de l'État, de la Région et du Département, selon les équipements. La subvention majeure obtenue cette année concerne l'aménagement du parvis de la gare RER A et ses abords : 1 894 700 €.

Autres subventions : 155 000 € pour la vidéo protection, 208 000 € pour l'aménagement du Pôle Jeunesse.

LES CESSIONS IMMOBILIÈRES

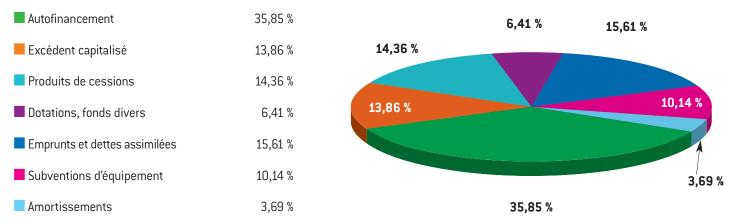
6, rue Hoche: 2 165 400 €
2, rue Thiers: 900 000 €
Ile des Loups: 640 000 €
Autres: 413 000 €

LES EMPRUNTS

Pour les opérations 2018 : 4 500 000 €, dont 500 000 € à taux zéro.

AUTRES RECETTES

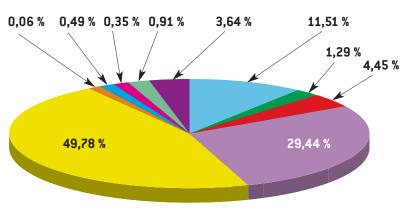
Elles proviennent de dotations et subventions tels le fonds de compensation de la TVA $(736\ 000\ \mbox{\ensuremath{\&olimits}})$ et les taxes d'urbanisme $(1\ 110\ 819\ \mbox{\ensuremath{\&olimits}})$



Les dépenses d'investissement

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT se composent principalement des travaux, des études et logiciels, des acquisitions (réserves foncières, véhicules, mobilier...), du remboursement de la dette en capital, des dépôts et cautionnements versés.

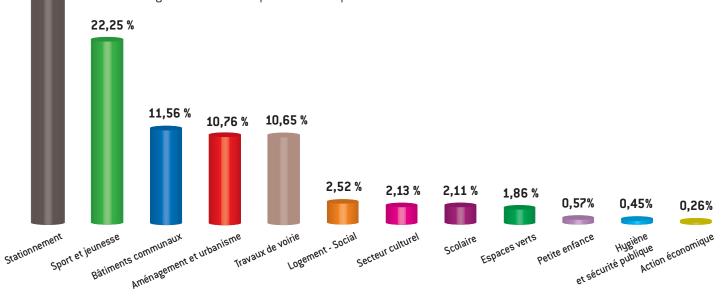




34.38 %

> Les principaux investissements

21 33 559 € sont consacrés aux nouvelles opérations d'investissement (hors dépenses financières et reports). Le diagramme ci-dessous présente leur répartition.



Droits d'entrée Indigo 6 984 000 € Encaissés en recette de fonctionnement

6 984 000 € + 349 000 € (frais notaire) Inscrits en dépenses de fonctionnement

 $\overline{}$

6 984 000 € + 349 000 € (frais notaire)
Inscrits en dépenses d'investissement
pour l'achat du parking

6 984 000 € + 349 000 € (frais notaire)

Versés du fonctionnement

sur les recettes d'investissement

STATIONNEMENT: 7 333 000 €

■ Parking Nogent Baltard : 7 333 000 €

L'opération financière destinée à la construction du parking Nogent Baltard impacte le budget 2018 en investissement et fonctionnement, en recettes et dépenses. Le croquis ci-contre permet d'en comprendre le mécanisme. L'investissement net à la charge de la commune est de 349 000 €.

SPORT ET JEUNESSE: 4853 204€



■ Stadium Christian Maudry: 4 363 504 €

La construction du stadium Christian Maudry avance. Ce nouvel équipement sportif sera terminé en fin d'année. Un budget complémentaire a du être ajouté à cette 3^{ème} tranche de financement à la demande de l'État pour financer des travaux se sécurisation (lire chapitre bâtiments). L'ouverture est prévue début 2019, apportant un nouveau souffle à la pratique sportive, notamment aux sports collectifs de balle, avec un gymnase aux normes avec gradins adapté aux compétitions, un second gymnase et des espaces de convivialité.

■ Centre nautique : 25 000 €

Etude avant travaux concernant le désamiantage.

■ Mise en sécurité et réhabilitation des bâtiments sportifs : 362 800 €

Réfections diverses : étanchéité, peintures, menuiseries...

■ Achat de matériel de sport : 25 000 €

Acquisition de matériels divers.

■ Provision pour travaux : 76 900 €

BÂTIMENTS COMMUNAUX : 2 465 942 €

■ Opération conjointe État/Ville sécurisation A86 : 675 000 €

L'État exige de la Ville de Nogent une participation aux travaux de sécurisation coupe feu du secteur situé au-dessus de l'autoroute A86, de la Maison des associations au stadium Christian Maudry.

■ Réaménagement de la Maison sociale : 431 000 €

Après l'installation du Pôle Jeunesse dans de nouveaux locaux, les espaces de la Maison sociale vont être modifiés pour agrandir le CCAS et accueillir la PMI



(Protection maternelle infantile). Après le désamiantage, le réaménagement complet des locaux s'accompagnera de l'installation d'un ascenseur.

■ Aménagement du centre-ville : 450 000 €

Études détaillées et spécifiques, choix de l'opérateur.

■ Travaux divers Hôtel de Ville et annexes : 524 580 €

Dont le réaménagement de l'accueil, des services état civil et affaires générales, pour plus de fonctionnalité, de confidentialité et de confort.

- Travaux divers de mise en sécurité : 218 200 €
- Travaux d'accessibilité : 100 000 €

Cette somme correspond au plan pluriannuel de travaux destinés à améliorer l'accès des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite.

- Matériel informatique, logiciels et téléphonie : 190 000 €
- Mobiliers et matériels divers : 136 960 €
- Acquisition de véhicules et grosses réparations : 156 200 €

Renouvellement du parc automobile de la régie propreté.

AMÉNAGEMENT / URBANISME : 2 295 520 €

■ Aménagement des espaces publics Nogent Baltard : 2 114 900 €



Après la construction du centre Nogent Baltard, la Ville procédera aux aménagements sur la voirie : chaussée, trottoirs, parvis de la gare, plantations, sans oublier l'installation de l'ancienne entrée de la station de métro Georges V de style Art nouveau. Parmi ces travaux la création de l'allée Victor Baltard, qui permettra un accès au Pavillon Baltard beaucoup plus direct de la gare RER et du nouveau parking.

■ Réserves foncières : 121 000 €

■ Extension du réseau d'électrification : 59 620 €

VOIRIE, ÉCLAIRAGE PUBLIC: 2 271 722 €

■ Travaux de voirie : 1 361 000 €

Poursuite du programme pluriannuel de réfections des chaussées et trottoirs.

■ Réhabilitation de l'éclairage public : 617 600 €

Poursuite du programme pluriannuel de renouvellement de réseaux vétustes, remplacement de candélabres avec pour objectif l'installation de LED qui génèrent d'importants économies d'énergie et grosses réparations.

■ Marquage au sol et signalétique : 70 000 €

Poursuite du plan pluriannuel.

■ Mobilier urbain: 53 000 €

LOGEMENT / SOCIAL: 536 230 €

■ Logement social : 507 730 €

Aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux.

■ Aide au programme Habiter mieux : 30 500 €

Aide aux particuliers pour des travaux d'économies d'énergie.





SECTEUR CULTUREL : 453 400 €

■ La Scène Watteau : 236 000 € Remplacement du groupe froid.

■ Pavillon Baltard: 125 000 €

Réfection de la toiture.

■ Travaux et mise en sécurité divers : 92 400 €

SCOLAIRE: 450 900 €

La Ville de Nogent poursuit les travaux de gros entretien des locaux scolaires, pour le bien-être des enfants et des enseignants. Parmi ces dépenses, à noter.

■ Réhabilitation de l'espace Victor Baltard : 90 000 € Remplacement de fenêtres.

■ Écoles élémentaires : 132 100 €

Écoles Paul Bert / Guy Môquet, Val de Beauté, Léonard de Vinci.

■ Écoles maternelles : 99 800 €

Travaux divers.



Rentrée à l'école Guy Môquet.

■ Travaux divers: 190 000 €

Mises en sécurité électrique, incendie et diverses interventions dans les écoles au cours de l'année...

■ Mobilier scolaire : 29 000 €

Pour le renouvellement du mobilier scolaire.

ESPACES VERTS: 261 250 €

■ Renforcement et remplacement du patrimoine arboré: 55 930 €

Poursuite du plan de plantation d'arbres, notamment lorsque des sujets doivent être abattus pour dangerosité et de plantation dans les zones à reboiser.

■ Travaux divers : 315 000 €

Aménagement engazonné et paysagers, installation de systèmes d'arrosage intégrés, aménagement aire de jeux...

■ Acquisition de matériels : 25 000 €

Nécessaires à l'activité du service.







PETITE ENFANCE: 122 500 €

■ Travaux divers dans les structures : 67 500 €

Réfection de l'escalier de la crèche Mandarine, du sol de la Farandole.

■ Mise en conformité électrique : 55 000 €

■ Matériels pour les crèches : 8 000 €

Renouvellement de matériel.

SÉCURITÉ PUBLIQUE : 79 000 €

■ Vidéo protection : 60 000 €

Installations de caméras complémentaires au réseau existant.

■ Acquisition de matériel : 19 000 €

Essentiellement pour l'équipement du poste de police municipale.



ACTION ÉCONOMIQUE: 55 460 €

>>> Budget annexe des parkings

CE BUDGET a été voté le 9 avril à l'unanimité. Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 585 121 €.

2017 et de l'affectation en réserve de l'excédent de fonctionnement.

INVESTISSEMENT: 3 203 272 €

L'essentiel est consacré à la constitution d'une provision pour grosses réparations.

Les recettes

Les dépenses

Proviennent surtout des amortissements de biens mobiliers et immobiliers, de l'excédent constaté en

FONCTIONNEMENT: 381 849 €

Les dépenses

Les charges de fonctionnement correspondent aux fluides, contrats et dotations aux amortissements.

Les recettes

Proviennent du produit des emplacements restants sous l'espace sportif David Douillet ■

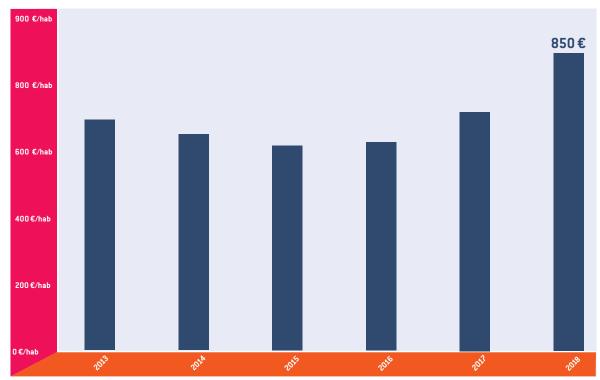
>> La dette

NOGENT, UNE VILLE FAIBLEMENT ENDETTÉE

La Ville de Nogent a emprunté 3 000 000 € en 2017. L'encours de la dette en 2017 était de 27 061 286 €, ce qui représente 850 € par habitant (pour les villes de 20 000 à 50 000 habitants la moyenne est de 1 118 €).

Un ratio précis mesure la capacité de désendettement d'une collectivité. Il permet de déterminer le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité du capital de la dette. Au 1er janvier 2018, il faudrait 8 ans pour apurer la dette globale. La durée moyenne des emprunts contractés est de 14 ans, pour un taux moyen de 3,37 % ■

Encours de la dette par habitant



En bâtons : encours de la dette par habitant.

*La partie investissement se limite à l'entretien du patrimoine et à celui de la résidence Le Cèdre. Les travaux en 2018 de réaménagement de la Maison sociale sont portsé par le budget de la Ville ** Revenus du patrimoine immobilier issu de legs.

Les grandes lignes du budget du Centre communal d'action sociale

LE CCAS est une établissement public autonome, dirigé par un conseil d'administration présidé par le maire, dont la mission est de porter l'action sociale de la Ville. Il a un budget propre et deux grands domaines de compétences : un pôle action sociale/insertion (budget principal) et la gestion du foyer résidence pour personnes âgées *Le Cèdre* (budget annexe).

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT ACTION SOCIALE / INSERTION : 1 640 922 €

Un « guichet social unique » pour l'accueil, l'écoute et l'accompagnement

La mission principale du CCAS est l'accueil, l'écoute, l'accompagnement social (dont 150 allocataires Nogentais du RSA sans enfant à charge), la gestion des signalements. La plus grande partie du budget concerne les dépenses de personnel, 15 personnes dont trois travailleurs sociaux.

Le service restauration

Livraison de repas à domicile pour les personnes âgées, isolées, malades... Restauration en salle au Cèdre, tous les midis, pour les résidents et les retraités nogentais

pour favoriser le lien social et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Aides facultatives pour les Nogentais en difficulté

En plus de l'aide sociale légale, le CCAS octroie des aides facultatives. Elles concernent l'insertion des handicapés, la prévention des impayés et l'accès aux prestations municipales pour les enfants, les secours d'urgence aux Nogentais victimes d'un accident de la vie (chômage, divorce, décès, problème de santé, surendettement, rupture de droits...).

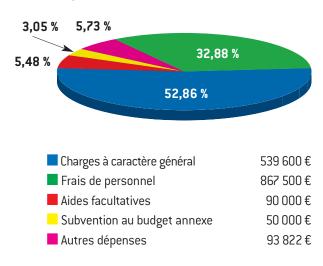
Actions seniors solidaires

Ce budget (différent des actions seniors financées par la Ville) concerne les ateliers de prévention (mémoire, chutes...), les ateliers récréatifs (chant choral, pâtisserie...), les sorties et le voyage ANCV.

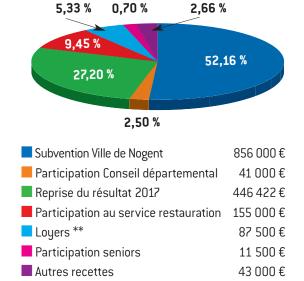
Point accueil écoute et prévention famille

En plus du fonctionnement et du personnel, un budget est alloué pour des ateliers collectifs (alimentation, santé/ bien-être), des sorties avec les familles, des cours d'alphabétisation

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE CÈDRE

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 217 034 €. Les dépenses concernent les frais de personnel et les dépenses afférentes à la structure. Les recettes proviennent des loyers versés par les résidents, l'allocation logement et l'aide sociale du Département ■

>> Statistiques financières

Ratios de la Ville de Nogent-sur-Marne	Nogent 2018	* Moyenne 2015
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant Nogent se situe un peu au-dessus de la moyenne.	1 653 €	1 269€
Produit des impositions directes par habitant Les bases d'imposition sont supérieures à la moyenne, ce qui explique ces chiffres.	930€	867€
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 892 €	1 450 €
Dépenses d'équipement brut par habitant	670 €	259 €
Encours de la dette par habitant Ces chiffres démontrent que Nogent est faiblement endettée.	850€	1 118€
Dotation globale de fonctionnement par habitant Baisse importante des dotations de l'État.	99€	244€
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement Nogent se situe en dessous de la moyenne.	43,59 %	60 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement Le % de Nogent démontre la necessité d'une reprise anticipée de l'excédent.	92 %	94 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,42 %	17,90 %
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement Ces chiffres démontrent que Nogent est faiblement endettée. Dette consolidée avec celle du budget annexe du parking.	45 %	77 %

^{*} Strate de 20 à 50 000 habitants

71.22 66.09 41.12 10.44 70.33 22.12 44.98 77.29 97.11

>> Les taux des taxes locales dans le Val-de-Marne

LE TABLEAU CI-CONTRE présente les taux de taxe d'habitation et de Foncier bâti*, pour l'ensemble des communes du Val-de-Marne en 2018.

TAXE D'HABITATION

Les taux s'échelonnent de 15,35 % à 29,36 % pour les 47 communes du département. Le taux de Nogent est de 23,79 %. 17 communes ont des taux inférieurs (de 15,35 à 23,34 %), 1 un taux identique, les 29 autres ont des taux plus élevés.

FONCIER BÂTI

Les taux s'échelonnent de 8,1 % - le cas particulier de Rungis - puis de 13 % à 34,07 % pour les 47 communes du département. Le taux de Nogent est de 19,72 %. 12 communes ont des taux inférieurs (de 8,1 à 19,64 %), les 35 autres ont des taux plus élevés.

ÉVOLUTION 2017

11 communes du Val-de-Marne ont augmenté cette année leurs taux des taxes locales, aucune commune n'a baissé ses taux, les 36 autres — dont Nogent — ont maintenu leurs taux au niveau de ceux de 2017

st Pour les communes qui ont des syndicats communaux, le taux global inclus le taux des syndicats.



	Taxe d'habitation	Foncier bâti
Abon-sur-Seine	28,65 %	24,90 %
Alfortville	23,79 %	20,82 %
Arcueil	22,20 %	20,95 %
Boissy-Saint-Léger	27,94 %	20,89 %
Bonneuil-sur-Marne	25,80 %	28,35 %
Bry-sur-Marne	20,00 %	21,75 %
Cachan	25,10 %	20,69 %
Champigny-sur-Marne	26,78 %	22,16 %
Charenton-le-Pont	18,07 %	15,44 %
Chennevières-sur-Marne	26,90 %	19,95 %
Chevilly-Larue	15,58 %	15,25 %
Choisy-le-Roi	24,19 %	26,09 %
Créteil	29,36 %	27,57 %
Fontenay-Sous-Bois	22,67 %	19,64 %
Fresnes	24,36 %	23,21 %
Gentilly	15,68 %	32,24 %
L'Hay-les-Roses	26,29 %	22,52 %
lvry-sur-Seine	20,08 %	34,07 %
Joinville-le-Pont	24,30 %	26,92 %
Le Kremlin Bicêtre	21,87 %	23,20 %
Limeil-Brévannes	29,24 %	22,89 %
Maisons-Alfort	22,09 %	13,77 %
Mandres-les-Roses	23,34%	20,22 %
Marolles-en-Brie	25,56 % 23,79 %	22,22 % 19,72 %
Nogent-sur-Marne Noiseau	22,44 %	20,40 %
Orly	24,03 %	18,64 %
Ormesson-sur-Marne	25,45 %	19,84 %
Périgny-sur-Yerres	25,19 %	17,14 %
Le Perreux-sur-Marne	20,00 %	21,33 %
Le Plessis-Trévise	24,38 %	20,22 %
La Queue-en-Brie	28,64 %	23,49 %
Rungis	15,35 %	8,10 %
Saint-Mandé	22,93 %	18,80 %
Saint-Maur-des-Fossés	25,45 %	17,54 %
Saint-Maurice	21,45 %	17,45 %
Santeny	23,93 %	15,91 %
Sucy-en-Brie	30,23 %	22,33 %
Thiais	19,81 %	13,00 %
Valenton	29,66 %	22,61 %
Villecresnes	24,88 %	20,49 %
Villejuif	27,39 %	24,84 %
Villeneuve-le-Roi	28,70 %	25,73 %
Villeneuve-Saint-Georges	35,13 %	22,34 %
Villiers-sur-Marne	34,49 %	24,40 %
Vincennes	22,52 %	18,68 %
Vitry-sur-Seine	20,94 %	20,39 %

>>> Expression des groupes d'opposition

Un nouvel élan pour Nogent

Comme chaque année, c'est sur un exercice difficile et périlleux que chaque commune a dû se pencher : celui d'établir son budget.

L'exercice est difficile car, contrairement au budget de l'Etat, les collectivités doivent être à l'équilibre entre leurs dépenses et leurs recettes.

L'exercice est périlleux car devant faire face à toujours plus de dépenses et souvent moins de recettes, il faut faire des choix.

Ces derniers ne sont pas nombreux. En l'occurrence, il est possible de :

- Limiter les dépenses
- D'augmenter les recettes
- D'avoir recours à l'emprunt

Sur le premier point, si Nogent sur Marne a mis en place un travail de rationalisation de ses dépenses, y compris au niveau des charges de personnels qui reste un poste (trop) lourd, un Nouvel Elan pour Nogent reste convaincu que des optimisations sont possibles et croit beaucoup en l'apport du numérique. Il faut ainsi continuer la recherche d'efficacité en mettant en œuvre par exemple la rénovation des bâtiments communaux, au premier rang desquels les équipements scolaires, fortement consommateurs d'énergie et de fluides.

Concernant l'augmentation des recettes, elle se traduit principalement par l'augmentation de l'impôt. Il ne faut en effet pas compter sur la Dotation Globale de Fonctionnement, la fameuse DGF donnée par l'Etat aux collectivités, dont le montant se réduit d'année en année et aura représenté une perte supérieure à la dizaine de millions d'euros sur le

quinquennat. Autant d'investissement en moins pour notre belle commune... L'impôt disions nous donc... Et bien c'est un grand non pour 2018! Et nous ne pouvons que saluer ce choix de la majorité municipale de ne pas venir grever le budget des Nogentais en augmentant la base d'imposition.

Reste donc une solution : l'emprunt. C'est ainsi le choix retenu pour 2018, considérant d'une part que les taux restaient intéressants pour notre collectivité mais également que le taux d'endettement par habitant était relativement faible par rapport aux villes de même taille. Car il faut bien continuer de financer les investissements et l'aménagement de notre ville. Le choix de l'immobilisme devant des ressources restreintes aurait pu être fait, mais il a été décidé de continuer d'avancer. Stadium Christian Maudry, futur marché mais également autres projets de ville au service des habitants, nous avons besoin de financement pour continuer à renouveler et embellir notre espace urbain.

Alors si de principe nous aurions préféré que la ville n'ait pas recours à l'emprunt, cela semble vraisemblablement la moins mauvaise des solutions. Elle ne peut toutefois être pérenne et prendre cette habitude qui consisterait à vivre à crédit n'est pas raisonnable. Il faut savoir vivre à la hauteur de ses moyens, y compris quand on est une collectivité.

Michel DENISART, Florence LIEVYN, Jean-François LE DERFF

L'alternative pour Nogent

BUDGET 2018 : UN CALME PLAT MAIS DES BOMBES A RETARDEMENT

Le budget 2018 a été présenté au Conseil Municipal du 9 avril.

Une partie des recettes s'envole en pénalités comme en financement d'études de faisabilité (une de plus !).

Voici nos principales observations sur ce budget.

Impôts locaux

Les valeurs locatives des locaux d'habitation et professionnels, qui servent de base au calcul de l'Impôt, augmenteront de 1,2% (taux de l'inflation). Au final, compte tenu de cette hausse des impôts, le Maire peut dépenser plus sans avoir à assumer une augmentation des taux d'imposition.

Pénalités SRU

Le budget enregistre une charge d'un montant de 993.808€ pour nonrespect par la ville de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains (loi SRU) qui prévoit un taux de 25 % de logements sociaux. La bétonisation intense de notre ville nuit à notre cadre de vie et la création des équipements municipaux n'est pas en rapport. Avec cette pénalité maintenue, les nogentais subissent la double peine !

• Projet « Cœur de ville » (nouveau marché)

Un montant de 450.000€ a été budgété. Ce montant finance uniquement la rédaction du cahier des charges et le choix de l'aménageur. Le Maire a fait rêver les électeurs aux dernières municipales avec un projet de nouveau marché. Quatre ans après, le marché promis reste au stade de concept.

Piscine

Depuis le 1er septembre 2016, la DSP a été confiée à ESPACEO filiale du groupe Spie Batignolles. Depuis le changement de délégataire, le montant

de la subvention de fonctionnement versée par la ville est en forte progression : il passe de 0,88 million d'euros en 2016 à 1,58 million d'euros en 2017 puis à 1,79 million d'euros en 2018. Ces augmentations méritent une explication d'autant plus que la piscine devrait être fermée en 2019 pour travaux.

Avec le projet du futur marché, la piscine est la deuxième bombe à retardement qui impactera lourdement nos taxes locales.

La suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des foyers est la seule bonne nouvelle pour les nogentais qui en bénéficieront (un abattement progressif). Pendant vos vacances d'été, nous vous invitons à utiliser le simulateur disponible sur le site du Ministère de l'action et des comptes publics : https://www.economie.gouv.fr/particuliers/taxe-habitation pour savoir si vous pouvez bénéficier des abattements prévus !

Nous restons à votre écoute.

Laurent BODIN, Elisabeth DURANTEL

Notre nouvelle adresse mail : alternativepournogent@gmail.com L'alternative pour Nogent

>> Expression des groupes d'opposition

Progrès et solidarité pour Nogent

Le budget 2018 qui a été examiné au conseil municipal du 9 avril présente, comme celui de l'année dernière, un certain nombre de points positifs. On peut se réjouir notamment que la pression fiscale n'ait pas augmenté. Rappelons que dans le Val de Marne, 5 villes ont décidé une hausse de la taxe d'habitation pour 2018.

Comme les années précédentes, l'excédent de fonctionnement de l'exercice précédent sera important. Le compte d'exécution budgétaire 2017 sera examiné dans un prochain conseil municipal, et son étude permettra de dire s'il s'agit de travaux non encore effectués, d'économies réalisées sur les charges ou d'une sous-estimation des recettes dans le budget primitif. On ne peut pas reprocher une certaine prudence dans la gestion budgétaire de notre ville, mais c'est la preuve qu'il existe des marges de manœuvre qui ne sont pas utilisées.

En ce qui concerne le logement social, Nogent n'est plus depuis l'année dernière sous constat de carence. Néanmoins le montant de l'amende a fortement augmenté : on est passé d'environ 400 000 euros en 2017 à près d'un million d'euros en 2018. Cela vient du fait qu'un accord entre le préfet et la municipalité avait permis d'étaler l'amende de 800 000 euros due en 2017 sur 2 années. Nous devrons donc payer cette année le reliquat de l'année dernière en plus de l'amende due en 2018. De fait, le pourcentage de logements sociaux n'a pas progressé depuis 2 ans, on reste à environ 12,5% (avec même une très légère baisse cette année). Certes il est difficile d'augmenter rapidement la part de logement social dans une ville comme la nôtre où le foncier est rare et cher. Des efforts n'ont pas été faits à temps les années passées et on en paye le prix aujourd'hui. De plus, comme nous

l'avons dit en conseil municipal et écrit dans Nogent Magazine, nous regrettons que certains appartements appartement à la ville (certes insalubres et qui devaient être reconstruits) aient été vendus à des promoteurs privés et pas à des bailleurs sociaux. C'est malheureusement la preuve du manque de volontarisme qui se traduit dans ce budget comme dans les précédents.

Le manque général d'ambition sociale nous avons a donc conduit à voter contre ce budget.

Nicolas Leblanc et Philippe Cuyaubère Progrès et solidarité





RENSEIGNEMENTS SERVICE FINANCIER

>> Hôtel de Ville - 01 43 24 62 45

Retrouvez les informations sur le budget 2018 sur ville-nogentsurmarne.fr